

NOTICE SUR LA REDACTION D'UN MEMOIRE DANS LE MASTER PHILOSOPHIE

Le mémoire de recherche est préparé durant les deux années de master. Le master 1 constitue une année préparatoire visant à défricher, définir et problématiser le sujet du mémoire, qui peut porter sur un auteur ou une notion. Au terme du premier semestre du master 1, l'étudiant/e doit rendre un descriptif de son sujet avec une brève bibliographie (3 à 5 pages). Au terme du semestre 2 du Master 1, l'étudiant doit rendre un pré-mémoire permettant d'évaluer la maîtrise du projet déposé au terme du semestre 1.

Ce travail, d'une longueur de 30 à 50 pages, peut prendre diverses formes : soit un document d'étape avec un projet, un plan, un bibliographie (y compris en langue étrangère), éventuellement un état de la recherche, une bibliographie commentée, un exposé de la méthodologie adoptée, un commentaire des problèmes rencontrés, ainsi qu'un calendrier approximatif de la mise en œuvre durant l'année de Master 2 ; soit un pré-mémoire entièrement rédigé avec une bibliographie ; soit une combinaison de ces formules. L'étudiant/e *peut* rendre un mémoire plus long s'il le souhaite, mais un travail plus substantiel de 80 pages sur le modèle du mémoire du master « histoire de la philosophie » ne peut être exigé.

Ce pré-mémoire peut-être soutenu devant le/a directeur/rice de recherche (soutenance recommandée, mais non obligatoire).

Le mémoire de fin d'études du Master 2 comporte entre 100 et 150 pages et doit consister en un traitement approfondi du sujet déposé, permettant d'évaluer la culture philosophique convoquée par le candidat, la capacité de développer de manière argumentée des thèses, et préférablement une proposition de thèse originale permettant d'attester de compétences de recherche philosophique. Le travail doit permettre de juger des aptitudes générales à la recherche en vue d'une poursuite d'études en cycle doctoral. Le mémoire est soutenu devant un jury composé au moins de 2 enseignant/e/s-chercheur/euse/s (soutenance obligatoire).

Un mémoire a une longueur moyenne de 100 à 150 pages (1500 signes par page en moyenne). Il est imprimé en caractères 12 (les notes en 10), interlignes 1,5 ou éventuellement 2 (Times ou Arial, par exemple) avec des marges de 3 cm maximum.

La présentation du mémoire doit comprendre une page de couverture (la première page blanche répète le titre du travail) mentionnant successivement :

Université Jean Moulin Lyon 3 Faculté de Philosophie Mémoire de MASTER préparé sous la direction de M. ou Mme le/a Professeur/e... (ou Maître/sse de Conférences...) Titre et sous-titre éventuellement Année Nom et Prénom

Chaque exemplaire est obligatoirement paginé (en haut ou en bas de chaque page). La pagination est reproduite dans la table des matières.

On peut faire précéder le travail par un Sommaire (qui est une table des matières simplifiée).

La dernière page du mémoire comporte une Table des Matières détaillée. La numérotation des parties obéira à la hiérarchie suivante (chiffres puis lettres) :

Niveau 1 : Partie I

Sous parties : I – puis 1- puis éventuellement A. et a.

La bibliographie comporte généralement tous les ouvrages lus ou utilisés. Elle peut selon le sujet être

élargie pour constituer une bibliographie indicative facilitant d'autres recherches sur le même sujet. Elle est organisée de manière strictement alphabétique. Les titres d'un même auteur sont rangés dans l'ordre chronologique de publication. En fonction du sujet (notamment sur auteur), elle peut se diviser en Œuvres de l'auteur et Littérature secondaire.

La présentation obéit généralement aux normes suivantes :

Pour un livre d'auteur :

DUPONT François, *La quête de la certitude*, Paris, PUF, 2015.

Pour un ouvrage collectif :

DUPONT F., (dir), *Problèmes philosophiques*, Paris, Gallimard, 2015.

Article de revue : DUPOND Jean, « La question du sujet », *La Revue Philosophique*, 27 (1972), p.30-35.

Article dans un livre collectif :

DUPONT Jean, « La Question du sujet » in *Problèmes philosophiques*, de F. Dupont (dir.) Paris, Gallimard, 2015, p.1-5.

D'autres normes bibliographiques sont possibles, par exemple

P. Dupond (1997), p. 33

En bibliographie :

Dupond, P., 1997, *Le M1 c'est bien*, Paris, PUF.

On peut prévoir un index des noms propres et éventuellement un autre de notions.

Chaque référence ou citation dans le texte donne lieu à une note infra-paginale, qui doit être rédigée comme suit :

- pour la première mention, même modèle que la référence en bibliographie, suivie de la page exacte de la citation.
- Pour éviter les répétitions des mêmes références on se sert généralement des abréviations suivantes :
 - o *Op.cit.*, répétition du nom de l'auteur, remplace le titre du même ouvrage
 - o *Ibid*, sans le nom de l'auteur, désigne le même ouvrage, même page ou une autre page.

Dans le texte, les termes en langue étrangère sont écrits en italique : ex. *a priori*, *verbatim*

En M1 un seul exemplaire imprimé (de préférence recto verso) doit être remis au directeur ou à la directrice de mémoire. En M 2 deux exemplaires sont nécessaires. Il n'est pas prévu ni exigé de déposer un exemplaire au secrétariat une fois la soutenance effectuée.